



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2010

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alain **GIRARD**, Maire, Madame Nelly **PROVOST**, Madame Marylène **LAUG**,
Madame Arlette **DÉCOU**, Madame Marie-Pierre **LEDU-AJAVON** (à partir de 21 H 06),
Monsieur Jean-Michel **RICHARD**, Maires-Adjoints,

Monsieur Nourédine **LAJAATI**, Madame Micheline **HERNANDEZ**, Monsieur Philippe **GALLIOT**,
Madame Chantal **PELLETIER**, Monsieur Luc **WURMLINGER**, Madame Anissa **MERZOUG**,
Monsieur Christian **TOIRON**, Madame Anne-Lise **POLLONO**, Monsieur Métin **YAVUZ**, Madame
Danielle **LAUMAILLET**, Monsieur Jean-Pierre **TEMIN**, Madame Marie-Claude **GLADIEUX**,
Monsieur Frédéric **MANCERAS**, Madame Claudine **NAAS**, Madame Annie **FONTGARNAND**,
Madame Marie-Caroline **DINNER**, Monsieur Georges **REYMOND**, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Prosper **ELBEZ** à
Madame Nelly **PROVOST**, Monsieur Christophe **CARRÈRE** à Monsieur Jean-Michel
RICHARD, Madame Marie-Pierre **LEDU-AJAVON** à Monsieur Frédéric **MANCERAS** (jusqu'à
21 H 06), Monsieur Guy **GIMENEZ** à Madame Marylène **LAUG**, Mademoiselle Emilie **BAMBA** à
Monsieur Alain **GIRARD**, Madame Véronique **PEROTTI-CREA** à Madame Arlette **DÉCOU**.

ETAIT ABSENT : Monsieur Olivier **KIENZLER**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Métin **YAVUZ**.

Assisté de : Madame Florence **BACO-AMBRASS**, Directrice Générale des Services.

Placée sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance débute à 20 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,

ELIT le secrétaire de séance : Monsieur Métin YAVUZ.

Monsieur le Maire rappelle que l'effectif du conseil municipal de Crosne compte 29 membres, nombre déterminé en fonction de la strate de la collectivité, strate de 5000 à 9999 habitants.

Suite à la démission de Monsieur Jean-François DESMEDT, conseiller municipal de la liste « Atout Crosne », il convient d'installer la ou le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier candidat élu (Art L.270-C 2L électoral), c'est-à-dire Madame Annie FONTGARNAND pour pourvoir à son installation en remplacement sur la fonction de conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE de l'installation de Madame Annie FONTGARNAND à la fonction de
Conseillère Municipale.

I - Approbation du procès verbal de la séance du 11 octobre 2010.

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration (cf. page 19/20).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, Monsieur Georges REYMOND),

ADOpte le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2010.

Monsieur le Maire remet aux élus un projet modificatif du règlement intérieur de la ville de Crosne à étudier pour le prochain conseil municipal.

II - COMMUNICATION

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
N° 2010-097	28-sept.-10	Contrat de partenariat avec l'Association Tempo Arc en Ciel pour l'organisation de la restauration et de l'animation de la Semaine Africaine, du 19 au 26 novembre 2010.	1750,00 € T.T.C.
N° 2010-098	28-sept.-10	Contrat avec Bang-Bangmusic, pour l'organisation de la soirée Cabaret Africain du 19 novembre 2010 à l'Espace René Fallet.	2000,00 € T.T.C.

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
N° 2010-099	29-sept.-10	Contrat de renouvellement du logiciel Millésime Intégral.	32 292,00 € T.T.C.
N° 2010-100	1-oct.-10	Contrat de maintenance avec la Société OPERIS relatif à la maintenance du Progiciel CIMETPRO - Gestion du cimetière.	704,60 € T.T.C.
N° 2010-101	1-oct.-10	Contrat d'engagement portant sur une représentation du spectacle "La Fable du monde" avec l'Association "Spectacles pour enfants Berlingot" au profit du Centre de Loisirs Primaire Le Petit Prince et du Centre de Loisirs Louise Michel, en date du 15 décembre 2010.	675 € et supplément de 4,50 € par enfant au-delà de 150 enfants.
N° 2010-102	1-oct.-10	Convention d'hébergement pour l'organisation du séjour "Gîte de Canard" par la Base Régionale de Loisirs de Buthiers pour le Club Ados.	375,00 € nets.
N° 2010-103	1-oct.-10	Avenant au contrat avec l'orchestre de chambre Alexandre STAJIC pour leur prestation : concert PIERRE ET LE LOUP de Serge PROKOFIEV, du 11 décembre, à l'Espace Fallet.	8 440,00 € T.T.C.
N° 2010-104	7-oct.-10	Convention de formation avec SAS Territorial sur le thème "Projet de loi des Finances 2011" pour un agent.	352,82 €
N° 2010-105	7-oct.-10	Convention de formation avec SAS Territorial sur le thème "Projet de loi des Finances 2011" pour un élu.	352,82 €
N° 2010-106	6-oct.-10	Contrat avec l'Association "Les Bouches dé cousues" représentée par Isabelle GUIGNARD, Présidente, pour le spectacle "Contes du Mbongui" pour l'exposition de peinture et de tenture, pour la démonstration de peinture lors de la semaine africaine du 19 au 26 novembre 2010.	500,00 € TTC
N° 2010-107	14-oct.-10	Contrat de prestation de services relatif à un spectacle avec "Les Emboussolés" au profit de l'école maternelle Emile Boyer.	550,00 € TTC
N° 2010-108	14-oct.-10	Convention portant sur des séances de Hip-Hop avec l'association "Amicale Laïque de Crosne" au profit du centre de loisirs primaire "Le Petit Prince" durant les vacances de la Toussaint.	320,00 € TTC
N° 2010-109	14-oct.-10	Portant sur la passation d'un acte spécial de sous-traitance n° 2 au marché 09/30 de l'entreprise TPSP : entretien, travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales, ainsi que leurs dépendances, équipements et réseaux divers.	71 760,00 € T.T.C.
N° 2010-110	21-oct.-10	Contrat de partenariat avec l'association Rythmes et danses d'Afrique pour ses interventions musicales auprès des scolaires lors de la semaine africaine, du 19 au 26 novembre 2010.	800,00 € T.T.C.
N° 2010-111	21-oct.-10	Contrat de partenariat avec la société, le restaurant "L'Escapade", pour la préparation des repas pour l'espace restauration, salle Feuilles Mortes, lors de la Semaine Africaine, du 19 au 26 novembre 2010.	400,00 €
N° 2010-112	29-oct.-10	Annexe financière à la convention passée entre la délégation départementale de l'Essonne du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des collectivités Territoriales (CNAS).	+ 2 040,00 €
N° 2010-113	2-nov.-10	Modification des produits encaissés par la régie de recette des affaires scolaires et péri-scolaires.	Modification article, alinéa B intégrant l'encaissement des recettes liées à l'aide aux transports.

DECISIONS N°	EN DATE DU	OBJET	COUT
N° 2010-114	8-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour les démolitions de bâtiments Quartier Senlis/Pampelume à Crosne.	59 583,28 € T.T.C.
N° 2010-115	18-nov.-10	Contrat voyage loisirs groupe pour le week-end du Club Ados, à Buthiers, du 20 au 21 novembre 2010.	84,00 € T.T.C.
N° 2010-116	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 1 : Gros Œuvre - Ravalement.	5 402,56 € T.T.C.
N° 2010-117	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 2 : Menuiseries extérieures - Aluminium et serrurerie.	22 724,00 € T.T.C.
N° 2010-118	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 3 : Agencement - Cloisons amovibles.	18 525,92 € T.T.C.
N° 2010-119	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 4 : Electricité.	21 545,94 € T.T.C.
N° 2010-120	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 5 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage.	24 254,65 € T.T.C.
N° 2010-121	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 6 : Cloisons doublages.	4 225,21 € T.T.C.
N° 2010-122	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 7 : Faux plafonds.	4 587,55 € T.T.C.
N° 2010-123	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 8 : Carrelages - Faïences.	10 925,93 € T.T.C.
N° 2010-124	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33bis avenue Jean Jaurès à Crosne : Lot n° 9 : Peintures/Revêtements muraux/Nettoyage.	4 049,65 € T.T.C.
N° 2010-125	18-nov.-10	Portant sur la passation d'un contrat relatif à une mission de coordination en matière de la sécurité et de la protection des travailleurs (S.P.S.) en phases conception et réalisation de l'opération d'aménagement de bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment sis 33 avenue Jean Jaurès à Crosne.	1 680,00 € H.T.
N° 2010-126	19-nov.-10	Adhésion à l'association Française Janusz Korczak.	200,00 €
N° 2010-127	22-nov.-10	Contrat de prestation de services relatif à un spectacle avec "Les Emboussolés" au profit de l'école élémentaire Georges Brassens.	650 € T.T.C.
N° 2010-128	22-nov.-10	Convention relative à un spectacle avec la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne au profit de l'école Maternelle Emile Boyer.	1 680,00 €

III) INFORMATION

Arrivée de Madame Marie-Pierre LEDU-AJAVON à 21 H 06.

INFORMATION DU MAIRE

Vous le savez, nous sommes actuellement sous le choc, ce soir puisqu'il se serait passé, je dis bien, il se serait passé, il faut toujours parler au conditionnel, des événements difficiles au centre de loisirs et nous avons été obligés de prendre un certain nombre de mesures pour essayer de remédier à cette situation.

Dès que nous avons appris les faits par l'une des mamans qui nous a renseignés, nous avons aussitôt appelé les services juridiques de la ville, nous avons demandé à notre avocat de se porter partie civile aux côtés des familles et nous avons pris immédiatement un certain nombre de mesures, dont la mise en place d'une cellule, dite de crise, avec médecin psychiatre, psychologues d'une société spécialisée dans les événements post-traumatiques et nous avons donc, à cet effet, reçu l'ensemble des familles que le jeune, qui a commis ces actes, aurait fréquentées au Centre de Loisirs Louise Michel, et demain soir avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, puisqu'il a travaillé aussi à l'école au cours de sa carrière, nous rencontrerons les familles de l'école.

Je tenais à vous en tenir informés, cela nous semble tout à fait normal. Donc, nous avons fait au plus vite. Cela n'a pas été simple, avec quelques moments compliqués, mais nous essayons de faire face au mieux à cette situation traumatisante. Je n'en dirai pas plus, puisque c'est une question de mineur, les enfants aussi. Vous comprendrez que j'en reste là.

Au-delà de cela, les choses ont continué à Crosne comme il se doit.

Samedi, nous avons eu le plaisir d'accueillir nombre d'enfants et parents au très joli **conte russe, Pierre et le loup**, que nous a interprété l'orchestre régional d'île de France. Hier nous nous réunissions en l'église à deux reprises, pour le vernissage du **tableau de la crucifixion et le concert de Noël**. Vendredi dernier, nous avons remis les colis aux personnes âgées et, dimanche 5 décembre, nous nous sommes retrouvés nombreux au **Repas de la Fraternité**.

La deuxième quinzaine de novembre fut très solidaire, une semaine entière a été réservée à l'Afrique dans le cadre de la **Semaine Internationale des solidarités** et le jeudi 25, les Crosnois recevaient les Beloiellois au **thé dansant**.

Mi-novembre, nous fêtons le **Centenaire de la République du Portugal** autour d'un Banquet Républicain en présence de son Excellence l'Ambassadeur du Portugal en France.

Début novembre, l'Espace René Fallet accueillait le **Marché de l'Art**.

Le mois d'octobre a été marqué par le **17,89, la Semaine Bleue**, un magnifique **récitation Chopin** et la saison culturelle s'est ouverte à Fallet par un concert de **l'orchestre de Barbès**.

Nous avons commémoré le **11 novembre**, les enfants des écoles nous ont interprété une très émouvante Marseillaise. Ils étaient également présents, jeudi dernier, pour planter **l'Arbre de la laïcité**, un acacia, et ont interprété une bien jolie chanson, « les crayons de couleur ».

Je vous donne rendez-vous en **janvier** de la nouvelle année, le **8** tout d'abord, jour des **vœux de la municipalité** et de l'**accueil des nouveaux Crosnois**, le **23** au **concert de l'AOC** en l'église et cette année dès le **28** au démarrage du **Festival Blues**.

Coté Services Techniques, les équipes n'ont pas ménagé leurs efforts la semaine dernière, ils ont travaillé de 5h du matin à 20h pour saler, dégager au maximum les rues et les trottoirs. Près de 20 tonnes de sel ont été déversées sur la commune.

La ligne H est désormais en fonctionnement, la STRAV doit réajuster les horaires, afin que les enfants puissent arriver le matin aux écoles du plateau à temps et nous avons dû quelque peu modifier les sens de la circulation pour qu'ils puissent circuler correctement.

Je vous donne rendez-vous également le 31 janvier 2011 pour le prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose une interruption du Conseil Municipal à 20 H 53 pour que les membres du Conseil Consultatif Intergénération puissent présenter le résultat du travail qu'ils ont effectué sur ce qu'il est possible de réaliser en terme de circulation dans la rue Remonteru. C'est un Conseil qui travaille de façon extraordinaire avec beaucoup d'application. D'ailleurs, quand ce Conseil a été créé, j'avais envie qu'on l'appelle Conseil des Sages, comme c'est la tradition dans un certain nombre de villages. Je crois que ce titre, il le mérite de plus en plus et je pense qu'à terme, nous vous ferons la proposition de changer le terme du Comité. Ce serait une reconnaissance de tout le travail qu'ils font depuis de nombreuses années.

Le CCIG dresse l'historique de ce travail sur la rue Remonteru qui a débuté en 2008 et dont la synthèse a été finalisée en novembre 2010. La rue Remonteru est une rue de 700 mètres de large, très pentue avec des trottoirs étroits ce qui influe sur la circulation et la sécurité des piétons. Elle a pour particularité de subir la vitesse excessive des véhicules, le non respect des stops et un stationnement parfois sauvage.

186 réponses (32 de la rue Remonteru, 32 de riverains et 20 de non riverains des voies transversales, 74 d'autres voies) ont été recueillies suite au sondage. Les attentes portent sur la circulation du cheminement des piétons, la sécurisation de la circulation des véhicules larges, la liaison entre le haut et le bas de Crosne, la sécurisation globale de la circulation et le stationnement. Mr Jean-Michel RICHARD et les services techniques se rapprocheront du CCIG pour apporter des solutions satisfaisantes.

Monsieur le Maire remercie les membres du CCIG pour la qualité de leur travail et Monsieur Jacques RIBOULE – Président – présente les membres du CCIG.

Monsieur le Maire ajoute l'information transmise par Mr GALLIOT. Le 12 avril 2010, nous avons pris une résolution adressée à Mr le Préfet du Calvados, Mr LEYRIT, afin d'obtenir le retrait du portrait de Philippe PETAIN de la mairie de GONNEVILLE SUR MER. Le Préfet avait dressé une plainte contre cette municipalité. Je vous informe que le 26 octobre 2010, le Tribunal Administratif de CAEN a ordonné au Maire sans étiquette de GONNEVILLE-SUR-MER de faire disparaître ce portrait de la salle des mariages. C'est aujourd'hui chose faite, ce dont nous nous félicitons.

La séance du Conseil reprend à 21 H 39.

DELIBERATION N° 2010/108 :
Décision modificative n° 2 du Budget communal 2010.

Madame Nelly PROVOST propose d'ajuster des écritures budgétaires de l'exercice 2010 à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Equilibrée à 317 450 €

En dépense :

- **011 Charges à caractère général : + 65 450 €**
 - Contrat de prestation pour l'aide à l'entretien des espaces verts avec Abeilles Entraide
 - Les activités organisées pour la journée du patrimoine
 - La fourniture de voirie
 - L'entretien des bâtiments et des voies et réseaux
 - La maintenance du photocopieur de la Mairie
 - Les frais d'actes et contentieux (dossier expropriation)
 - Préparation des Vœux du Maire
 - Les frais de réception
 - Les cotisations à diverses associations
 - La Taxe Foncière 2010 (dont la régularisation de 2009 des propriétés de l'Îlot Curie)
 - La Taxe sur l'emploi des Handicapés
- **012 Charges de personnel : + 72 000 €**
 - Rémunération des heures supplémentaires et des vacataires
 - Recrutements
- **021 Virement à la section de Fonctionnement : + 180 000 €**

En recette :

- **013 Atténuation des charges : + 110 000 €**
 - Remboursement assurance maladies et accidents du travail
 - Remboursement du Fonds de compensation du supplément familial de traitement
- **70 Produits des services du domaine et ventes diverses : - 8 000 €**
 - Diminution des produits de la Maison de la Petite Enfance (-20 000 €)
 - Remboursement charges de copropriété des locaux rue de Schotten par le Val d'Yerres (+9 700 €)
 - Indemnités de l'Etat pour les journées de grève des Instituteurs (+2 300 €)
- **73 Impôts et Taxes : + 90 000 €**
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation
- **74 Dotations, subventions et participations : + 74 000 €**
 - Contrat unique d'insertion et d'accompagnement à l'emploi
 - Contrat Enfance Jeunesse
- **75 Autres produits de gestion courante : + 51 450 €**
 - Revenus des immeubles
 - Remboursement sinistres et fourrière
 - Participation publicitaire Crosne Info de 2007 à 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT : Equilibrée à 180 000 €

En dépense :

- *21 Immobilisations corporelles : + 30 000 €*
 - Construction de l'Orgue de l'Eglise
- *23 Immobilisations en cours : + 150 000 €*
 - Opération 906 Démolition quartier du Maroc

En recette :

- *021 Virement de la section de fonctionnement : + 180 000 €*

Monsieur Georges REYMOND fait une déclaration, cf. page 19 /20).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (3 contre, Madame Claudine NAAS, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Georges REYMOND, 1 abstention Madame Marie-Caroline DINNER),

DECIDE de procéder aux ajustements des écritures budgétaires de l'exercice 2010 ci-dessus.

DELIBERATION N° 2010/109

Acceptation d'un remboursement pour sinistre.

Madame PROVOST informe que suite aux orages violents survenus le 14 juillet 2010, plusieurs dalles de faux plafonds ont été détériorées à Joliot CURIE et George SAND, et le montant total des réparations s'élève à 1 050€.

La franchise de la multirisque communale étant de 800 €, la compagnie d'assurance AXA propose à la commune une indemnisation de 250€.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

ACCEPTTE ce remboursement.

DELIBERATION N° 2010/110

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2011.

Madame Nelly PROVOST précise que le Budget de la commune de l'exercice 2011, sera présenté au vote du Conseil Municipal en mars prochain et afin de permettre aux services de la commune de prévoir ou honorer des dépenses sur la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité absolue des suffrages exprimés, (1 abstention, Madame Marie-Caroline DINNER),

AUTORISE les services à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget 2010	Autorisation 2011
20 Immobilisations Incorporelles	422 560	105 640
21 Immobilisations Corporelles	3 145 114	786 278
23 Immobilisations en cours	2 760 790	690 199
27 Autres immobilisations financières	276 000	69 000
	6 604 464	1 651 116

V) DIRECTION GENERALE (Vu en Commission des Finances et des Moyens Généraux du 3 décembre 2010)

DELIBERATION N° 2010/111

Convention de services partagés avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à ses statuts, le Val d'Yerres exerce les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, relatives à la construction, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des salles de spectacles d'intérêt communautaire, de même que des bibliothèques.

Ce transfert a entraîné de plein droit la mise à disposition du Val d'Yerres bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Toutefois, le Val d'Yerres ne dispose pas des moyens humains et techniques nécessaires à la gestion organisationnelle desdits biens, mais est toutefois en mesure d'en assurer la charge financière.

C'est pourquoi, la bonne organisation des services communautaires nécessite la mise en place de services partagés entre la Commune et le Val d'Yerres faisant l'objet d'une convention.

Celle-ci définit les modalités administratives et financières inhérentes à la mise à disposition de certains services communaux au bénéfice du Val d'Yerres, en vue d'assurer des missions d'entretien et de gestion de la salle mise à disposition dénommée « Espace René FALLET », ainsi que de la bibliothèque Jacques Prévert située Place Henri Barbusse et à compter de la fin des travaux au 6 rue de Schotten, à Crosne, tous deux équipements d'intérêt communautaire.

Les services partagés, faisant l'objet de la convention, concernent essentiellement la billetterie, l'accueil général et technique des spectacles, l'entretien des espaces verts, les petites réparations de l'espace Fallet, ainsi que l'entretien des locaux de la bibliothèque.

Les frais engagés par la commune seront remboursés par la Communauté d'Agglomération selon les modalités prévues dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de services partagés avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

DELIBERATION N° 2010/112
Motion sur les transports scolaires.

Monsieur le Maire indique que la Loi du 1^{er} Juillet 2008 organise le transfert de l'organisation des transports scolaires au STIF.

Les nouvelles dispositions prises par le STIF qui a confié la gestion de ces lignes au Département de l'Essonne, vont avoir des conséquences sur le transport des élèves Crosnois se rendant au collège Bellevue.

D'une part, les circuits spéciaux pourraient disparaître car l'établissement n'est pas suffisamment éloigné du lieu de résidence des Crosnois, et d'autre part, les dispositions annoncées excluent une subvention du tarif par le STIF, ce qui aurait pour conséquence pour les familles une augmentation du tarif de 22 à près de 500€ par an, ce qui est intolérable.

Il est proposé à l'assemblée délibérante cette motion qui

Réaffirme le besoin de mettre en adéquation le discours qui encourage l'utilisation des transports publics collectifs avec les actes,

Demande que soit reconnu le rôle du Syndicat Intercommunal du collège Crosne-Yerres comme organisateur local de transport ayant une connaissance précise des besoins et des attentes des usagers, et étant un interlocuteur de proximité indispensable pour les familles et la structure éducative.

Exige le maintien de la qualité de transport et le tarif acceptable actuellement à la charge des familles pour que les collégiens puissent accéder paisiblement à la formation et à l'éducation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

ADOpte la motion sur les transports scolaires présentée.

VI) PERSONNEL (Vu en Commission des Finances et des Moyens Généraux du 3 décembre 2010)

DELIBERATION N° 2010/113

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2011-2014.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats-groupe d'assurance.

Un contrat-groupe d'assurance statutaire a été souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France dès le 1^{er} janvier 1992 et est remis en concurrence, depuis, tous les trois ans.

Le contrat-groupe actuel, DEXIA/SOFCAP / CNP arrive à échéance le 31 décembre 2010 ; le CIG a procédé à une mise en concurrence.

Cinq candidatures ont reçu le dossier de consultation. Au vu des critères d'analyse des offres et après décision du conseil d'administration du CIG, il a été décidé d'attribuer le marché des agents affiliés à l'IRCANTEC/ CNRACL à DEXIA/SOFCAP/CNP.

Outre les garanties, DEXIA/SOFCAP / CNP propose des prestations annexes qui tendent entre autre à améliorer les procédures de déclaration, à proposer pour chaque collectivité un interlocuteur unique.

Garanties proposées pour les agents titulaires et pour les agents non titulaires

Décès/accident ou maladie imputable au service (y compris les frais médicaux consécutifs)

Maladie ordinaire

Maternité /adoption (y compris les congés pathologiques)

Longue maladie maladie de longue durée invalidité disponibilité :

Ces garanties sont proposées avec un niveau de franchise qu'il convient de décider.

Considérant que le contrat précédent comportait une franchise de 10 jours en maladie ordinaire et qu'une franchise de 5 jours reviendrait à convenir d'un absentéisme ferme,

Considérant par contre que les risques Décès / accident ou maladie imputable au service (y compris les frais médicaux consécutifs ainsi que la Maternité /adoption (y compris les congés pathologiques) et la longue maladie/ maladie de longue durée / invalidité disponibilité : sont des risques coûteux dans le temps.

Il est proposé de retenir une franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire et sans franchise pour les autres risques.

Considérant que le taux de prime appliqué sur le contrat actuel était de 7,90 % soit une cotisation de 197 569,84 €,

Considérant que le taux de prime proposé pour le prochain contrat est de 6,62 %, baisse du taux conséquente à une diminution du taux d'absentéisme, soit une estimation pour la commune et le CCAS de 160063,39 €,

A ce coût s'ajouteront les frais de gestion du CIG calculés sur la base de 0,08 % de la masse salariale déclarée (agents CNRACL traitement brut, indemnité de résidence, supplément familial),

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au contrat-groupe DEXIA SOFCA CNP pour la commune et le CCAS pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2011, dans les conditions suivantes :

Les agents CNRACL pour les risques (Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 6,62 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le risque de maladie ordinaire et pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 6,62 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire.

DELIBERATION N° 2010/114

Rémunération des agents recenseurs et indemnités à verser au coordonnateur et aide-coordonnateur dans le cadre du recensement.

Monsieur le Maire précise que la Loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 a instauré une nouvelle formule de recensement de la population.

Ainsi, pour les communes de moins de 10 000 habitants, les communes réparties en 5 groupes sont recensées une fois tous les cinq ans. Pour la ville de Crosne, le recensement a eu lieu en 2006, le prochain recensement se déroule en 2011 en janvier et février.

La rémunération des agents recenseurs étant désormais de la responsabilité de la commune, il convient d'en déterminer les modalités :

Le recrutement d'agents recenseurs est nécessaire ; ils seront recrutés en tant qu'agents contractuels hormis le cas où l'agent recenseur serait déjà fonctionnaire dans la collectivité.

Ces agents recenseurs seront rémunérés en fonction de la nature de la prestation effectuée et du nombre d'imprimés collectés selon un barème que je vous propose de fixer comme suit :

Nature des documents ou prestations

Feuille de logement : 0,53 €

Bulletin individuel : 1,07 €

Dossier d'immeuble collectif ou bordereau d'IRIS : 0,53 €

Séance de formation : 28,00 €

Tournée de reconnaissance : 150,00€

Les rémunérations sont soumises aux cotisations sociales en vigueur.

Estimation de la rémunération des agents recenseurs : (moyenne de 240 logements par agent recenseur) par agent recenseur, avec une moyenne de 2 à 2,6 personnes par logement, entre 800 et 1 000,00 €.

Indemnités du coordonnateur et de l'aide-coordonnateur :

Le coordonnateur et l'aide-coordonnateur nommés par arrêté du maire percevront une indemnité dont je vous propose le montant suivant : 520,00 € brut pour le coordonnateur et 300,00 € pour l'aide-coordonnateur.

Le coordonnateur et l'aide-coordonnateur seront amenés pendant cette période du recensement à effectuer des heures supplémentaires qui seront soit rémunérées soit récupérées.

La commune reçoit pour assurer les opérations de recensement une dotation forfaitaire d'un montant de 19397 euros, dotation qui s'inscrira en recette sur le budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE la rémunération des agents recenseurs comme ci-dessus proposé ainsi que les indemnités du coordonnateur et de l'aide-coordonnateur.

DELIBERATION N° 2010/115
Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame PROVOST présente aux élus du Conseil Municipal les mises à jour du tableau des emplois. Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il s'agit de transformer :

- Trois emplois d'adjoints technique de 2^{ème} classe, afin de permettre, après avis de la commission administrative paritaire, deux avancements de grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe par la voie dite au choix et ce en application des dispositions de la délibération prise par le conseil municipal du 11 octobre 2010 et une nomination par voie d'examen professionnel d'un adjoint technique de 1^{ère} classe, suite à une nouvelle réussite à cet examen.

Suppression	Création
3 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3 emplois d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe

- Un emploi de contrôleur des travaux afin de permettre en application du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux le reclassement d'un contrôleur de travaux dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux. Ce décret fixe le statut de ce nouveau cadre d'emplois, fusion des contrôleurs territoriaux et des techniciens supérieurs territoriaux avec une date d'effet du décret au 1^{er} décembre 2010. Ce décret s'inscrit en prolongation du décret-cadre 2010 – 329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.

Suppression de poste	Création de poste
1 emploi de contrôleur de travaux	1 emploi de technicien supérieur territorial

Tableau des emplois :

Grade : adjoints techniques de 2^{de} classe

- ancien effectif (51 emplois inscrits au tableau des emplois dont 47 réalisés)
- nouvel effectif (48 emplois inscrits au tableau des emplois et 44 réalisés)

Grade : adjoints techniques de 1^{ère} classe

- ancien effectif (3 emplois inscrits au tableau des emplois dont 3 réalisés)
- nouvel effectif (6 emplois inscrits au tableau des emplois et 6 réalisés (dès nomination))

Grade : techniciens supérieurs territoriaux

- ancien effectif (0 emplois)
- nouvel effectif (1 emplois inscrits au tableau des emplois et 1 réalisé (dès nomination))

Disparition de l'emploi de contrôleur des travaux (1 emploi).

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier ces quatre emplois.

DELIBERATION N° 2010/116

Attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service aux agents occupant l'emploi fonctionnel de Directeur général de service.

Monsieur le Maire précise qu'un véhicule de fonction peut être défini comme un véhicule qui est mis à la disposition d'un élu ou d'un agent de manière permanente en raison de la fonction qu'il occupe. Il ou elle en a l'utilisation exclusive même en dehors des jours de service et des besoins de son activité.

S'agissant des agents des collectivités territoriales, l'article 79 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise «qu'un logement de fonction et un véhicule peuvent être attribués par nécessité absolue de service aux agents occupant un emploi fonctionnel » Sont concernés notamment les directeurs généraux des services d'une commune de plus de 5000 habitants.

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la FPT modifié par l'article 67 de la loi du 19 février 2007 reprend l'ensemble des dispositions relatives à l'attribution d'un véhicule et d'un logement de fonction

Il convient de préciser que la mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE l'attribution de ce même avantage aux agents occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services en raison des responsabilités et des contraintes de disponibilité attachées à cette fonction.

VII) PETITE ENFANCE ET FAMILLE (Vu en Commission Petite Enfance du 8 décembre 2009).

DELIBERATION N° 2010/117

Convention de subvention REAAP à Méli-Mélo.

Madame Marie-Pierre LEDU-AJAVON rappelle qu'après accord de la Commission Petite Enfance le 8 décembre 2009, le Lieu Ressources Parents et Enfants de Crosne (Méli-Mélo) a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la CAF de l'Essonne.

Le conseil municipal du 18 janvier 2010 a autorisé Monsieur le Maire à signer le dossier unique de demande de subvention annuelle (Délibération n° 2010/006).

La CAF accorde à Méli-Mélo une subvention de 950 € qui sera versée après signature de la Convention n° 16-2010 concernant l'aide financière allouée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION N° 2010/118

Convention avec l'organisme ODCVL pour l'organisation d'un séjour au profit de l'école Joliot Curie.

Ecole Irène Joliot Curie :

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'organisme **Odcvl**, pour l'organisation d'un séjour de classe de neige à Artimont au bénéfice de trois classes de l'école Irène Joliot Curie du vendredi 21 janvier au samedi 29 janvier 2011. Le coût de la prestation (séjour+transport), auquel s'ajoute les indemnités des enseignants est de **26255.30 €** sur une base de 504.90 €.

Participations familiales : durée du séjour 9 jours.

QUOTIENT	Taux de participation	Participations familiales
Hors Commune		504.90 €
A	80 %	403.92 €
B	70 %	353.43 €
C	60 %	302.94 €
D	50 %	252.45 €
E	40 %	201.96 €
F	30 %	151.47 €
G	20 %	100.98 €

Les recettes correspondant à ces tarifs sont inscrites au budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme **Odcvl**, pour l'organisation d'un séjour de classe de neige à Artimont, au bénéfice de trois classes de l'école élémentaire Irène Joliot Curie, du 21 au 29 janvier 2011.

DELIBERATION N° 2010/119

Convention avec l'organisme Côté Découvertes pour l'organisation d'un séjour de classe de neige au profit de l'école Georges Brassens.

Ecole Georges Brassens :

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'organisme **Côté Découvertes**, pour l'organisation d'un séjour en classe de neige au Chalet La Cité Montjoie au bénéfice de trois classes de l'école primaire Georges Brassens du 18 au 25 janvier 2011. Le coût de la prestation (séjour + transport), auquel s'ajoute les indemnités des enseignants est de **34 695,60 €** sur une base 517.84 € par élève.

Participations familiales : durée du séjour 8 jours.

QUOTIENT	Taux de participation	Participations familiales
Hors Commune		517.84 €
A	80 %	414.27 €
B	70 %	362.49 €
C	60 %	310.70 €
D	50 %	258.92 €
E	40 %	207.14 €
F	30 %	155.35 €
G	20 %	103.57€

Les recettes correspondant à ces tarifs sont inscrites au budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'organisme Côté Découvertes pour l'organisation d'un séjour de classe de neige au Chalet La Cité Montjoie au bénéfice de trois classes de l'école élémentaire Georges Brassens, du 18 au 25 janvier 2011.

IX) JEUNESSE ET SPORTS

DELIBERATION N° 2010/120

Réouverture du Club Ados le mercredi.

Marylène LAUG rappelle qu'en sa séance du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a voté la cessation des activités du Club Ados les mercredis après-midi en période scolaire.

En effet, une analyse portant sur le premier semestre de chaque année entre 2008 et 2010 a permis de constater une baisse globale des effectifs.

Plusieurs facteurs peuvent notamment expliquer cette diminution :

- Les problèmes économiques connus à ce jour que peuvent rencontrer les familles crosnoises.
- Des activités extrascolaires le mercredi après midi dans les associations et club de la commune qui proposent un panel très varié d'activités et de sports.
- Les devoirs à la maison.

Il est prévu l'amélioration de la proposition initiale en permettant au club ados d'être une structure en accès libre.

Les activités seront organisées par les animateurs en fonction des demandes des jeunes.

Un questionnaire sera distribué aux Crosnois pour connaître de façon plus précise les besoins des jeunes et leur proposer des loisirs adaptés.

Le fonctionnement prévu :

Horaires d'ouverture de la structure le mercredi :

13h30 à 18h30

Le Principe de fonctionnement et de tarification :

Mise en place d'une adhésion annuelle.

Cette cotisation permettra au jeune de participer aux activités du mercredi.

Les activités sur place seront non payantes, hormis les sorties où l'on appliquera le principe de l'unité de sortie horaire (unité calculée sur la base du quotient familial)

Les ateliers proposés seront ouverts et en accès libre : baby foot, billard, jeux sportifs extérieurs, art plastique, initiation sportive en lien avec les animateurs de l'espace jeunes, mise en place de projets de jeunes, débat, expositions, possibilité de se rencontrer et d'échanger entre copains.

Pour permettre une bonne organisation le principe d'inscription continuera pour les sorties.

Le fonctionnement des vacances scolaires n'est pour le moment pas remis en cause.

Les perspectives :

Il est envisagé d'élargir les heures d'ouverture, en soirée et (ou) le samedi après-midi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la réouverture du Club Ados le mercredi après midi selon les conditions susvisées.

X) SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Christian TOIRON présente le rapport d'activités 2009 du SIARV.

Pour rappel le SIARV :

-> 18 communes dont 8 en Val de Marne et 10 en Essonne, bordant l'Yerres, le Réveillon ou la Seine. Ce qui représente :

- > 603 kms de réseau de la collecte Eaux Usées
- > 560 kms de réseau d'eau Pluviale
- > 60 bassins dont 22 à ciel ouvert
- > 22 dépollueurs télésurveillés
- > En matière des gestions des eaux :
 - 1 système d'information des riverains de l'Yerres pour l'alerte crue (SYRIAC)
 - 8 ouvrages régulateurs télégérés
 - 24 stations de mesures des niveaux des cours d'eau

-> Pour la qualité de l'eau :

- 1 laboratoire
- 2 stations de mesures de la qualité en continue télégérées
- 5 ancrages antipollution

-> Patrimoine géré :

- 45 kilomètres de berges publiques
- 38 kilomètres de liaison verte cheminement le long des berges de l'Yerres et du Réveillon réalisés et entretenus par le SIARV
- 48 passerelles dont 32 construites ou rénovées par le Syndicat
- 12 pontons handipêche

En 2009 :

- ➔ Adhésion de la commune de Villeneuve-Le-Roi.
- ➔ Afin de répondre aux objectifs de la Directives Cadres Européennes sur l'Eau d'atteinte un bon état écologique des eaux en 2015, sur l'Yerres et ses affluents, la Région s'est dotée d'un outil de programmation qui fixe des objectifs et un plan d'actions : le contrat de bassin. Le SIARV s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document et le portage de ce projet
- ➔ A Crosne : l'opération sur le site de l'île des Prévosts (liaison Crosne Montgeron) : création de 2 passerelles, plantation d'arbres et traitement des berges en génie végétal, pour un coup total de 1 446 966,38 Euros
- ➔ Poursuite de la liaison verte
- ➔ Grand nettoyage des Berges de l'Yerres et du Réveillon
- ➔ Concours de pêche pour les enfants
- ➔ Grand alevinage (déversement brochets, perches, goujons, gardons)

Le dossier complet du Rapport d'activité 2009, est à votre disposition en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activité 2009 du SIARV.

Déclarations de Monsieur Georges REYMOND
(CROSNE POUR TOUS – RASSEMBLEMENT DES VERTS ET DE LA GAUCHE)

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2010

Déclaration :

Nous demandons toujours un strict respect de nos droits, dans le cadre du règlement du Conseil Municipal, à savoir :
- Nos déclarations écrites et signées, remises aux Conseils Municipaux doivent être considérées comme documents originaux et, comme tels incorporées in-extenso dans les comptes rendus prévus par le règlement municipal.
Cette demande légitime vaut également pour le site web municipal dans lequel le traitement des oppositions est illégal.

Protestant contre les entorses au règlement qui sont autant d'attentes à la démocratie municipale, l'Elu de la liste Crosne Pour Tous vote contre l'approbation du procès-verbal.

Décision modificative n° 2 du budget communal 2010

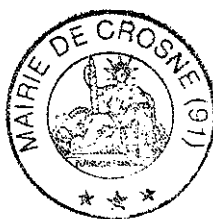
Déclaration :

En désaccord avec l'orientation générale du budget primitif 2010, nous avons voté contre celui-ci.
Dans le droit fil de ce vote, l'Elu de la liste Crosne pour Tous vote également contre la décision modificative N° 2 du budget communal.

A 22 H 16, Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

La séance reprend à : 22 H 49.

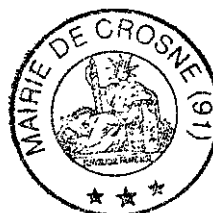
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23 H 00.



Le Secrétaire de séance,

Métin YAVUZ.

Vu par Nous, Alain GIRARD, Maire de Crosne, pour être affiché à la porte de la Mairie, le lundi 20 décembre 2010 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire de Crosne,

Alain GIRARD.